

École Les Pèlerins

Septembre 2025

Bonjour chers parents,

Une nouvelle année scolaire débute et, comme à l'habitude, nous sommes fébriles! Nous avons travaillé fort pour que tout soit prêt et que nos élèves se sentent bien en ce début d'année.

Nous poursuivons notre mission qui est d'amener chaque élève à être l'acteur principal de ses réussites et de son bien-être. Cette mission est alimentée par notre projet éducatif.

Le projet éducatif est au cœur de notre travail quotidien et il a été travaillé de concert avec les membres du conseil d'établissement. Si, comme nous, vous souhaitez vous engager activement au niveau de la vie scolaire de votre enfant, je vous encourage à vous impliquer au conseil d'établissement. Les membres sont nommés lors de l'assemblée générale des parents qui aura lieu le lundi 15 septembre prochain. Je vous invite donc à assister en grand nombre à cette rencontre. C'est toujours un plaisir pour moi de vous rencontrer.

Je termine en vous souhaitant une belle année scolaire, chers parents, car vous aussi vous êtes un membre actif de la réussite scolaire de votre enfant.

Geneviève Veilleux, directrice



Équipe 2025-2026

Directrice	Geneviève Veilleux	Secrétaire d'école	Mélanie Landry
Maternelle 5 ans	Mélisa Michaud	1^{re} 2^e et 3^e année	Catherine Rioux -D'Astous
4^e, 5^e et 6^e année	Pascale Soucy	TES	Élise Dionne Santerre
Aide pédagogique/ Allègement	Maude Pruneau (primaire) Kathleen Ouellet (préscolaire)	Orthopédagogue	Justine Pelletier
Anglais	Bertrand-Pierre Mathieu	Éducation physique	Pier-Luc Mailloux
Musique	Anne Lamarre	Service de garde	Laurence Caron Jacinthe Caron



Rencontres de parents :

Maternelle 4 et 5 ans : Mme Mélisa Michaud

2 sept.

19h

1^{re}, 2^e et 3^e année : Mme Catherine Rioux

10 sept.

18h30

4^e, 5^e et 6^e année : Mme Pascale Soucy

10 sept.

19h15



Leçons et devoirs



Extrait du livre L'enfant stressé de Caroline Quarrie

Chapitre 20 : Une période de devoirs et leçons sans crise ni larmes

Voici des stratégies pour faciliter la période de devoirs et leçons à la maison :

1. Répartir les devoirs et leçons tout au long de la semaine
2. Gérer le niveau d'énergie
Une petite collation, un peu d'exercice avant la période de devoir est privilégié.
3. Travailler dans un environnement approprié
Limiter les distracteurs : éteindre la télé, radio, tablette, ... , endroit isolé et épuré, bonne luminosité, bureau de travail plutôt que le lit.
4. Prendre des pauses
La période de devoirs et de leçons ne devrait pas dépasser 30 minutes qui peuvent être séparées comme ceci :
10 minutes de travail / pause / 10 minutes de travail / pause / 10 minutes de travail
5. Varier les positions
L'enfant peut être parfois debout pour épeler les mots d'ortho ou les écrire sur un tableau effaçable, ...
6. Récompenser les efforts de l'enfant
7. Se permettre de fermer les livres

À éviter :

1. Demander à l'enfant de « bien faire ça » avant même de commencer
2. Demander à l'enfant de faire « un dernier petit effort »

Dernier conseil : lorsque vous rencontrez des difficultés durant la période de devoirs et de leçons, n'hésitez surtout pas à en parler avec son enseignant/enseignante.



Message aux parents avec chien :

Veuillez prendre note que, lorsque vous venez chercher votre enfant à l'école et que vous avez un chien avec vous, ce dernier doit être attaché et tenu près de vous. Cette demande a pour but d'éviter les situations où un chien pourrait faire peur à un enfant lors de sa sortie de l'école.

Merci de votre collaboration

La direction



Assurance

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont il est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimes.

Recours

En cas de réclamation à la suite d'une faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le [processus de traitement des plaintes](#) en vigueur.

Cette information se retrouve sur le site Web du CSS au <https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/demandes-et-plaintes/assurances/>.